

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quinze, le 8 septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 31 août 2015

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	54
Votants :	58
Pour :	53
Contre :	0
Abstention :	5

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET

Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Gérard VENARD représente Bernadette MERLIN, Jean-René SKOWRON représente Jacques MIGNOT, Fabien JOFFRE représente Francis AUMETTRE, Aimé LATOUR représente Serge PEDENON, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE donne pouvoir à Gérard DEBET, Francis AUMETTRE, Serge PÉDENON, Camille GERAUD, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : SPANC choix déléataire et approbation contrat

Par délibération du 26 Février 2015, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort a décidé de déléguer selon le principe de l'affermage, le service public d'assainissement non collectif sur le territoire des deux anciennes communautés de Communes du Terrassonnais et du Pays de Hautefort pour une durée de 3 ans et 6 mois, à la suite de quoi, la consultation a été lancée dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 1411.1 à L 1411.11).

La commission prévue par l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales a ouvert les plis le 22 Juin 2015.

Les documents sur lesquels doit se prononcer le Conseil Communautaire ont été transmis à ses membres dans les délais prévus par l'article L 1411.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de l'avis de la commission et après négociation, Monsieur Le Président a procédé au choix de l'entreprise **VEOLIA** (Solution variante – périodicité des contrôles de dix ans) pour les motifs exposés dans son rapport.

Monsieur le Président soumet ce choix au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité :

- **DECIDE** de déléguer le service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort sur le territoire des deux anciennes communautés de Communes du Terrassonnais et du Pays de Hautefort à la société **VEOLIA** pour une durée de **3 ans et 6 mois** (Echéance au 28 Février 2019).
- **APPROUVE** le projet de contrat d'affermage du service public d'assainissement non collectif.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à TERRASSON-LAVILLEDIEU, le 09/09/2015.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20150908-DE2015072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2015

Publication : 09/09/2015